

## Chantier de la justice civile

### Consultation en carton pour justice en préfabriqué

Empruntant sa plus belle plume technocratique pour le *chantier* de simplification de la procédure civile, le ministère de la Justice a choisi de sonder - au plus vite - les âmes civilistes.

Afin de traduire les visées réelles de ce chantier ministériel, le Syndicat de la magistrature diffuse, en exclusivité, le texte rêvé par la Chancellerie, intitulé :

#### « A peine d'irrecevabilité... ou comment se débarrasser du justiciable »

« Chers collègues, dites-nous, et vite, que vous êtes évidemment POUR :

- interdire aux personnes de saisir le tribunal, pour l'indemnisation de leur préjudice ou leur divorce, autrement que par internet

- « dématérialiser » l'audience ou ne laisser d'autres choix aux personnes pour assister au procès que de rester chez elles derrière un écran en visioconférence

- vous débarrasser de dossiers en élargissant les causes d'irrecevabilité et fins de non recevoir et les possibilités de les soulever d'office et sans débat

- interdire aux personnes de faire des demandes à l'audience - seuls les écrits restent - et en finir avec les justiciables sans avocat

- empêcher les personnes de faire appel ou les en dissuader, les décisions s'exécutant systématiquement sans attendre le recours

Merci d'avance de répondre positivement à ces questions. »

Le Syndicat de la magistrature dénonce une consultation de pure façade, dans un délai impossible, visant à légitimer un projet injuste et déjà scellé, dont les contours sont définis dans le discours de campagne du Président de la République, les prises de paroles de la ministre de la Justice et dans le questionnaire.

**A toutes ces questions, une seule réponse : NON !**